

# VILLE DE SAINT-HONORÉ

## POLITIQUE ADMINISTRATIVE

### NÉTIQUETTE

Bienvenue sur la page officielle Facebook de la Ville de Saint-Honoré qui vise à encourager l'échange de renseignements, la participation des citoyens, les débats constructifs, ainsi que le partage d'informations.

Nous sommes heureux de pouvoir échanger avec vous. Vos questions, partages, photos et commentaires sont les bienvenus. La liberté d'expression est une valeur primordiale, mais il est important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussions respectueux et agréable.

Vous êtes invités à contribuer à la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après, et ce, afin d'assurer un climat courtois et démocratique, ainsi que de maintenir la qualité et la pertinence du contenu publié.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer, sans préavis, tout contenu non pertinent ou contraire aux règles prévues ci-après.

#### **Nétiquette**

La Nétiquette est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes par courrier électronique ou lors des échanges sur les forums et les médias sociaux. En participant à la discussion sur la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré, les internautes s'engagent à respecter les règles de sa Nétiquette.

#### **Espace de transmission d'informations et non d'échanges et de plaintes**

La page Facebook de la Ville est un espace de transmission d'informations et non d'échanges entre la Ville et ses citoyens ou pour la transmission d'une plainte ou demande quelconque. Elle ne peut donc se substituer au service d'urgence 9-1-1. De plus, pour soumettre une requête, demande ou plainte, veuillez communiquer avec la Ville au 418-673-3405 ou, pour urgence à l'égard des travaux publics, avec le responsable au 418-818-0658.

#### **Gestion de la page Facebook**

La page Facebook de la Ville de Saint-Honoré est administrée par le Service des communications de la Ville. Ce service n'a pas pour mission de répondre aux demandes d'informations et aux plaintes reçues sur la page Facebook de la Ville.

La page Facebook de la Ville se veut une plate-forme d'informations sur les événements et travaux en cours sur son territoire. En aucun temps la population ne doit s'attendre à ce que la

Ville ou le service des communications qui administre la page répondra aux questions ou plaintes formulées sur la page Facebook

Règle générale, la Ville, par son service des communications, assure le suivi de sa page Facebook du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h, et le vendredi de 8 h 30 à midi, sauf les jours fériés.

## **Règles de participation**

Chaque commentaire déposé est traité individuellement.

La Ville encourage l'échange d'opinions entre les internautes. Toutefois, la Ville se réserve le droit de supprimer tout commentaire, photo ou vidéo :

- Haineux, discriminatoire ou néfaste pour un individu, un organisme, un métier ou une fonction de quelque service que ce soit de la Ville ou formulé à l'égard de quiconque.
- Raciste, homophobe, sexiste, disgracieux, injurieux, menaçant, discriminatoire, grossier, vulgaire, cru, offensant ou pornographique.
- Diffamatoire à l'égard d'une personne ou d'un organisme public ou privé.
- À caractère commercial, publicitaire ou promotionnel.
- Non pertinent, trop long ou répétitif.
- Confus ou imprécis.
- Dont les liens mènent vers des sites Web, des blogues ou des réseaux sociaux inappropriés.
- À caractère d'opinions ou de partisanerie politiques à quelque niveau que ce soit.
- Déposé sur la page Facebook sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou d'une entreprise sans être autorisé.
- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales.

La Ville se réserve également le droit de mettre fin à une discussion si elle le juge nécessaire. Dans le cas d'un internaute qui enfreint la présente Nétiquette à répétition, la Ville se réserve le droit de lui bloquer l'accès à sa page Facebook et ses réseaux sociaux.

Les commentaires étant rédigés par des usagers et publiés sans vérification préalable, la Ville ne peut en garantir la qualité du français.

## **Archivage**

Les commentaires publiés sur la page Facebook et sur les réseaux sociaux de la Ville sont archivés et conservés. Les internautes doivent donc être conscients du caractère public et permanent de leurs propos.

Tout ce qui est publié sur la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré est public. Toute activité ou tout commentaire est accessible à tous.

## **Responsabilité du contenu**

S'il advient que la Ville publie sur sa page Facebook un lien menant vers le site Web, le blogue, le réseau social ou l'article en ligne d'un individu ou d'un organisme, cela ne signifie pas qu'elle souscrit aux propos ou aux activités de ce dernier ou qu'elle lui donne son appui.

La Ville n'a ni le contrôle ni la responsabilité quant à l'exactitude des contenus auxquels elle réfère. Les liens sont intégrés de bonne foi sur sa page Facebook en tenant compte que le contenu référé est mis à jour par l'organisme. Les commentaires exprimés par les internautes sur la page Facebook n'engagent en rien la Ville.

La Ville se réserve le droit de modifier sa Nétiquette en tout temps et sans avertissement.

## **Aucune vocation politique**

La page Facebook et les réseaux sociaux de la Ville sont administrés exclusivement par des employés de celle-ci. De ce fait, ils n'ont aucun caractère ou tribus politiques. Si vous souhaitez entrer en communication avec un élu de la Ville de Saint-Honoré, nous vous invitons à les contacter directement sur leur page Facebook respective, par courriel ou par téléphone à la Ville au numéro 418-673-3405.